Au service des éducateurs !

RAPPEL

ASSOCIATION

SYNDICAT

MEMES VALEURS
MEME ESPRIT

DES VALEURS A DEFENDRE …

Au profit de TOUS LES EDUCATEURS, salariés ou bénévoles

UN PROJET

- **Défendre les intérêts de tous les éducateurs** (matériels, financiers, moraux)

- **Aide, soutien, conseils auprès des éducateurs salariés** des clubs amateurs et ou d'associations amateurs (CDD, CDI, temps partiels, temps pleins …)
  PRIORITE : Educateurs du **FOOTBALL AMATEUR**

- **Aide, soutien, conseils auprès des clubs amateurs «employeurs** ou futurs employeurs pour la création de postes d'éducateurs salariés, la gestion quotidienne d'un poste salarié…

- Etre en **LIEN** avec les autres syndicats (UNECATEF, UNCTF).
  GEF = **complémentaire** mais spécifique, **PAS dans la rivalité**.
  Actions et «***combats communs***» à prévoir.
  UNITE (éducateurs-entraîneurs-cadres techniques)

- Etre en **LIEN** avec la DTN (évolution des formations, réflexion sur la capacité des clubs amateurs à devenir employeurs, profil des nouveaux éducateurs en lien avec les nouvelles formations, participation à la réflexion sur les équivalences entre d'une part, anciens et nouveaux diplômes, d'autre part, diplômes français et diplômes européens …).

- **Représentativité** des éducateurs du football amateur.

UNE ORGANISATION

*** NATIONALE**

- Un Conseil Syndical de 10 membres

*** REGIONALE ET OU DEPARTEMENTALE**

- Des Délégués Départementaux

*** DES REPRESENTANTS DANS LES INSTANCES**

- Commissions Fédérale et Régionales du Statut des Educateurs

- Jurys d'examens BEF – BMF

- Jury VAE : BEF - BMF

DES MOYENS

• Un nombre d'adhérents conséquent (**privilégier l'idée de la double adhésion AEF – GEF**)
IMPORTANT : Educateurs non salariés = concernés (Exemple : Modifications statut des éducateurs)
Objectif : 1 adhésion AEF = 1 adhésion GEF *(plus grande représentativité = plus de poids)*
Cotisation GEF : 3€ (différente et indépendante de l'AEF)

• **Des Délégués Départementaux** formés, impliqués et militants **dans tous les districts**
(Proposés par les AEF départementales suite au courrier aux présidents de toutes les AEF)
Réception d'un « pack docs » par tous les Délégués (fiche de fonction, statuts, CCMS …)
2015 – 2016 : 60 délégués désignés
Objectif : 1 district = 1 délégué GEF

• Une ***« veille - conseil »*** = intervention de notre avocat spécialisé en droit du travail dans le sport.

• **Participation à différentes commissions ou instances** :
- Commission Statut Fédéral des Educateurs FFF
- Commissions Régionales du Statut des Educateurs : (Délégués Départementaux GEF)
- Commission Paritaire Statut des Educateurs
- Jury examen diplômes (BMF, BEF, DES …)
- Jury V.A.E. : régional, national

UN ROLE IMPORTANT

• Avec un nombre d'adhérents conséquent : **3000 EN 2019** (privilégier si possible, l'idée de la double adhésion AEF – GEF)

• Des Délégués Départementaux formés, impliqués et militants

• Un budget maîtrisé et équilibré

• Une « veille - conseil » avec si besoin, l'intervention de notre avocat spécialisé en droit du travail dans le sport.

• Une communication moderne : lettres « *INFOS GEF* » régulières, une adresse E-mail, (un blog ou site internet en projet)

• Une transmission des informations rapides et efficaces.

DES ACTIONS UTILES

- Intervention pour l'obtention de la réduction du coût du dossier d'équivalence BE 1° = BEF **(150 € = 20 €)**
- Présentation d'un dossier auprès de la DTN **pour la révision des critères d'obtention du BEF au plus grand nombre d'éducateurs de BEES 1° (accepté)**

* Présentation d'un dossier auprès de la DTN pour **la révision des critères d'obtention du DES au plus grand nombre d'éducateurs DEF (en cours de négociation)**

- **Participation aux réunions concernant les modifications du statut des éducateurs**
- **Participation régulière aux Commissions Fédérales et régionales du statut des éducateurs.**
- **Etude des différents dispositifs d'indemnisation des éducateurs intervenant au sein de Commissions Techniques** (meilleure reconnaissance des compétences mises à disposition. En cours)
- **Aide, conseils** réguliers de notre avocat conseil auprès d'éducateurs en litige avec leur club….

LA COTISATION

2 solutions

Adhésion : X €

+

Adhésion AEF : X €
Cotisation GEF : 3 €

RENSEIGNEMENTS - CONTACT

Jean Luc HAUSSLER : **06 16 52 04 84**

contact@gefoot.fr

ACTIONS ET ROLES COMPLEMENTAIRES